

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° 3/22/0353 du 28 juillet 2022 de la **Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable**, autorise la société L'ESPACE CARRELAGE SA la modification du délai de mise en exploitation d'un atelier de découpe et de polissage, de pierre et de carrelage ainsi que pour des dépôts de substances et mélanges classés dans les catégories de dangers les plus graves à L-8389 Grass, 17, rue Charles Kieffer (3/21/0276).

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public.

pour le Collège des bourgmestre et échevins,

Sammy Wagner
Bourgmestre



Diane Stockreiser-Pütz
Secrétaire communal

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché
en bonne et due forme à partir du **10 AOUT 2022**

Steinfort, le **10 AOUT 2022**



Le bourgmestre

Le secrétaire communal

Il est par ailleurs constaté que le présent avis a été affiché en bonne et due forme à partir du 10 août 2022.

Tous les intéressés peuvent interposer un appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté sous peine d'irrecevabilité par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public.

pour le Collège des bourgmestres et échevins,

Diane Stockaiser-Pütz
Secrétaire communal



Sammy Wagner
Bourgmestre